

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DFPE 15 Renforcer le lien parent-enfants. Subventions (45.500 euros) et conventions avec huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent - enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles dans les 10e, 13e, 14e, 18^e, 19^e et 20e arrondissements.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions dont six avec convention à sept associations pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les trois conventions annuelles, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « Courant d'Art Frais » (13e), « Le Petit Ney » (18e) et « Cafezoïde » (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association « Le Pari's des Faubourgs » pour son Espace parents - enfants (12405 - 2017_05092).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association « Courant d'Art Frais » pour son Action intergénérationnelle et familiale autour de la fabrication de marionnettes géantes (10785 - 2017_01590).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association « 13 Pour Tous » pour ses Activités partagées parents – enfants et d'accompagnement à la parentalité (19943 - 2017_04317).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'association « Carrefour 14 » pour son Atelier parents - enfants (9966 - 2017_01662).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association « Le Petit Ney » pour son Café jeux « Ludiney » (10506 - 2017_05094).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4.000 € est attribuée à l'association « Cultures sur Cour » pour son action culturelle et familiale « Le temps des femmes » (16027 - 2017_04700).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 24.000 € est attribuée à l'association « Cafezoïde » pour son « Café des Enfants » (14445 - 2017_05130).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6.000 € est attribuée à l'association « Les Ateliers de Natéma » pour son Café-jeux (19350 - 2017_05336).

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO